10 L'éducation prioritaire

Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) accueillent 7 % des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège REP+ sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 11 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages »[1]. 352 collèges publics et 2 425 écoles publiques appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 444 800 écoliers et 169 000 collégiens, soit 7 % des élèves. Les autres collèges et écoles de l'éducation prioritaire (EP) appartiennent à des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

En 2015, un objectif de scolarisation précoce a été défini en REP+, visant à porter le taux de scolarisation des enfants de 2 ans à 50 % (et à 30 % en REP). À la rentrée 2015, 22,2 % des enfants de 2 ans étaient scolarisés en REP+, contre 17,5 % en REP et 9,8 % ailleurs.

Les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : près de trois quarts d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 59,8 % en REP et 37,9 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM) (*tableau 10.1*). Leur retard scolaire est plus fréquent : 18,3 % des élèves en REP+ sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 14,9 % en REP et 9,6 % ailleurs.

En début de sixième comme en fin de troisième, les élèves des REP+ (Éclair en 2013) maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique) du socle commun. En 2015, si 59,8 % des élèves de sixième des collèges du programme REP+ maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 71,8 % dans les collèges en REP et 83,2 % ailleurs (*figure 10.2*).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2015, 43,7 % des élèves des collèges REP+ et 56,6 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 75,2 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 75,5 % des élèves en REP+ ont obtenu leur DNB contre 86,1 % ailleurs (*figure 10.3*).

Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en REP+ que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2015, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées. ■

Depuis de la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) se sont substitués au programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) comme zonage de référence de l'éducation prioritaire.
Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 10.1) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.
La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2015, qui étaient en CM2 à la rentrée 2014 dans une école REP+, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.
Les indicateurs du socle commun de connaissances et de compétences publiés concernent les années scolaires 2012-2013 pour le palier 3 (en fin de troisième) et 2015-2016 pour le palier 2 (en début de sixième). Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (figure 10.2) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage. Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement. Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (fin de CM2 avec une réalisation en début de sixième), en 2016, les indicateurs seront produits pour le palier 3 (fin de troisième).
La figure 10.3 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2015 du diplôme national du brevet (DNB).

1. *Refonder l'éducation prioritaire*, dossier de presse du 16 janvier 2014, MENESR.

10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves « en retard » à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 (en %)

	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième « en retard »
REP+	74,7	8,3	18,3
REP	59,8	16,9	14,9
Hors éducation prioritaire	37,9	34,9	9,6
Ensemble	**43,4**	**30,6**	**10,7**

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne REP+ correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège REP+ ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école REP+.
Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013 et en 2015

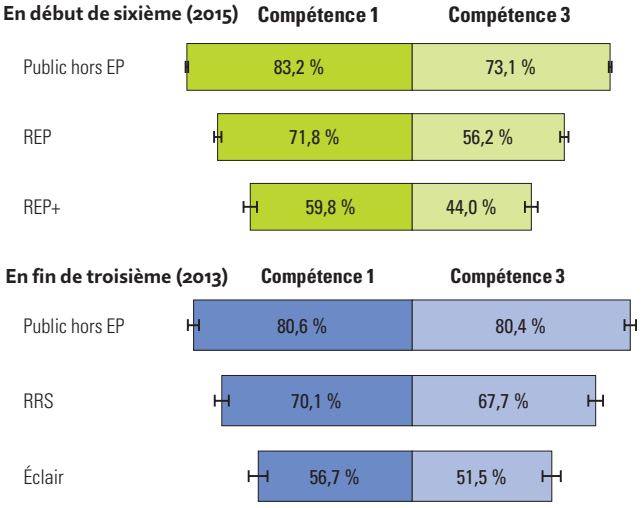

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2015

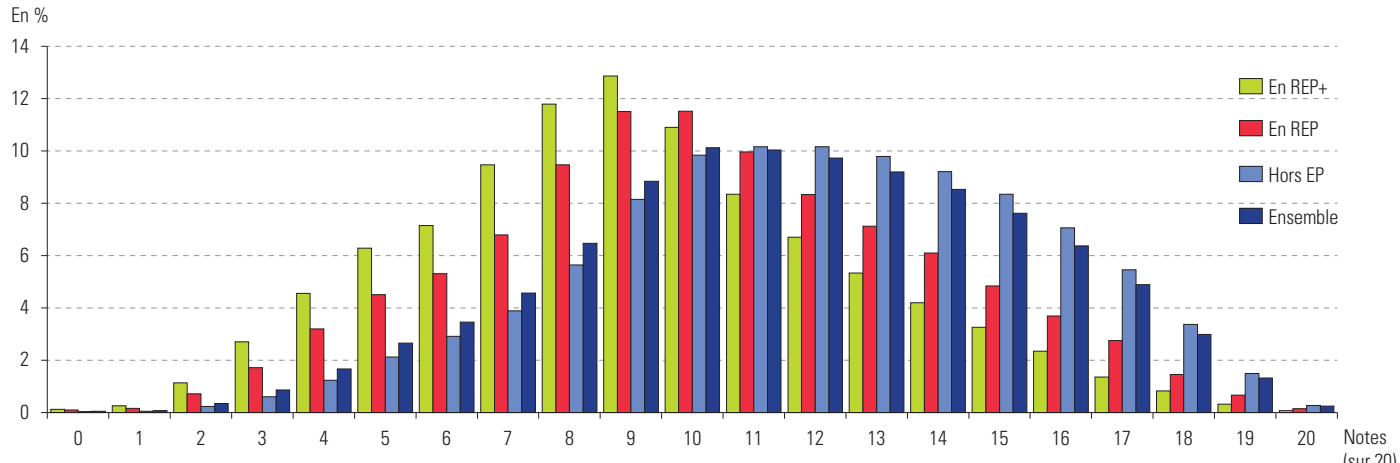

Lecture : dans les collèges REP+, 10,9 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2015, contre 11,5 % des élèves des collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP), 9,8 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,1 % de l'ensemble des élèves.
Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.